

# CHRONIQUE

## de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité  
[www.chroniquedelasemaine.com](http://www.chroniquedelasemaine.com)

Examen Périodique Universel (EPU):  
**Le Togo s'en sort avec des ovations, des encouragements et des recommandations**

P.3

P.3



Les-ministres Christian Trimua à droite et Akodah Ayewouadan lors de la présentation du rapport du Togo à l'EPU

### ASTUCES

**Les vertus P.6  
médicinales de  
la noix de cola**

Diplomatie : P.6

**Le Togo et l'Iran  
main dans la main  
pour le bonheur de  
leurs populations**



Robert Dussey et Hossein Amir-Abdollahian mardi à Téhéran

Arimiyao TCHAGNAO,  
Président du CONAPP:

**« La liberté de  
presse existe  
bel et bien dans  
notre pays... »** P.5



Boycott et Politique de la chaise vide



Jean Kissi, SG du CAR

**Quand le CAR  
recadre l'ANC  
et la DMK** P.4

Obstruction au niveau des  
postes de péage :



Outchantchan Sylvain, DG SAFER

**La SAFER  
encourage le  
système  
automatisé** P.4

7<sup>ème</sup> édition de la revue annuelle des réformes au sein de l'UEMOA :

**«La commission félicite le gouvernement  
pour les réformes et les acquis importants  
obtenus», dixit Abdoulaye Diop** P.3



Abdoulaye Diop remettant le document au PM Victoire Dogbé



# Journée de l'amitié Franco-Allemande : Les deux pays ont cofinancé plusieurs projets au Togo selon les deux ambassadeurs

La « Journée franco-allemande » met à l'honneur plus de 50 ans d'amitié et de coopération entre la France et l'Allemagne. Elle est organisée dans les deux pays, chaque 22 janvier, depuis 2004. La République française et la République Populaire d'Allemagne ont noué, depuis le 22 janvier 1963, une amitié franco-allemande, dont la célébration symbolique marque l'anniversaire du Traité de l'Elysée, signé notamment à cette date.

A l'occasion de cette journée, qui est à sa troisième édition au Togo, les ambassadeurs de France et d'Allemagne, Mme Jocelyne Caballero et M. Matthias Veltin, ont échangé, avec des représentants des médias publics et privés. Cette rencontre a eu pour cadre la résidence de l'ambassadrice à Lomé.

L'édition 2022 de la journée de l'amitié franco-allemande au Togo a été marquée par plusieurs activités majeures, dans une ambiance tout de même res-

treinte à cause de la situation pandémique. Ces activités se sont déroulées vendredi dernier, la veille de la date symbolique marquant l'anniversaire du Traité de l'Elysée, le 22 janvier 1963, qui a scellé la réconciliation entre la France et l'Allemagne. Il s'agit notamment de la réunion bilatérale qui a réuni les équipes des deux ambassades pour discuter des sujets d'intérêt commun, et la soirée culturelle dénommée « Nuit de la lecture », coorganisée par l'Institut Goethe et l'Institut Français du Togo.



Au cours de cette rencontre avec la presse, les deux ambassadeurs ont fait noter que cette amitié « s'épanouit désormais dans le cadre du Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019 sur la coopération et l'intégration franco-allemande, qui renforce l'action commune dans tous les domaines de la vie quotidienne ».

Pour eux, cette journée revêt cette année une signifi-

cation particulière, puisqu'elle se déroule pendant la présidence française du Conseil de l'Union européenne, œuvrant de ce fait au « renforcement de la souveraineté européenne (...), gage de paix, de sécurité et de prospérité ».

« Dans plusieurs projets de la coopération au développement, la France et l'Allemagne cofinancent notamment « l'extension des ré-

seaux électriques de Lomé » dans le cadre du Projet d'Electrification du Réseau Electrique de Lomé (PEREL), et des centres urbains de l'intérieur du pays (PERECUT), ainsi que le Programme d'Appui à la construction et la réhabilitation des pistes rurales (PAPR), etc. et d'autres qui sont en phase de préparation.

Notons que le but de la Journée franco-allemande est d'améliorer la connaissance du pays voisin, promouvoir la langue du partenaire et informer enfants et parents sur les possibilités d'échanges, d'études, de stages et d'emplois de l'autre côté du Rhin.

Carole AGHEY

## Eau potable : la TdE appelle au paiement dans le délai des factures du mois de novembre 2021

Dans un communiqué rendu public, mardi 25 janvier 2022, la Société Togolaise des Eaux (TdE) a invité l'ensemble de ses clients dont les factures de consommation en eau du mois de novembre 2021 arrivent à échéance, à honorer leur engagement dans les délais.



« La TdE informe l'ensemble de ses clients sur toute l'étendue du territoire national que les factures de consommation eau du mois de novembre 2021 arrivent à échéance dans quelques jours et les invite à honorer le paiement de leurs factures d'eau dans les délais », informe la Direction générale de la TdE.

Par ailleurs, la société rappelle que conformément au contrat de service, elle est en campagne de recouvrement des factures de consommation eau, échues sur toute l'étendue du territoire national. Cette campa-

gne, précise le communiqué, concerne également les différentes traites non réglées.

Ainsi, les clients concernés sont invités à solder leurs impayés dans les brefs délais, « afin d'éviter toute suspension de fourniture d'eau potable ».

La Direction générale de la TdE rappelle que les factures de consommation eau sont payables aux Caisses de ses Agences, ainsi qu'à partir des terminaux de paiements électroniques : « FLOOZ, TMONEY, ECOBANK MOBILE, ECO CCP et ALEASE PAY ».

CS

## Lutte contre la pauvreté : Bientôt un autre "Novissi" élargi à plus de 45 000 personnes vulnérables au Togo

Pour réduire la vulnérabilité au sein de la population et dans le souci d'atteindre un bon nombre de nécessiteux le gouvernement a décidé de diversifier ses moyens d'action. Outre l'augmentation de la couverture en électricité, en eau potable et la vulgarisation des activités génératrices de revenus ainsi que la réhabilitation et la construction des infrastructures sociaux, l'État togolais a institué depuis avril 2020 dans le cadre de la riposte nationale anti-covid, le programme de revenu universel de solidarité 'Novissi'.



Sani Yaya, ministre de l'Economie et des finances

L'Agence française de développement (AFD), pour permettre à l'accès à un grand nombre de personnes à ce programme bien apprécié par la population, a l'accordé un financement de plus de six milliards FCFA au gouvernement togolais.

L'accord de ce financement de 10 millions d'euros environ 6,5 milliards FCFA a été signé au début de la semaine par le ministre de l'Economie et des Finances, Sani Yaya, l'ambassadrice de France, Jocelyne Caballero

et le directeur de l'AFD au Togo, François Jacquier-Pélessier.

Ce nouveau soutien financier de l'AFD au Togo, porte à 136,57 milliards FCFA le total apporté au pays dans la réalisation de divers projets.

Le gouvernement va élargir ce programme de transferts monétaires à 45 000 personnes vulnérables qui recevront par trimestre, 15 000 FCFA pendant 18 mois dans les 100 cantons ruraux les plus pauvres du Togo et les quartiers précaires des zones urbaines.

« Ces bénéficiaires, dont 75% en milieu rural et 25% en milieu urbain, seront identifiés dans les 100 cantons ruraux les plus pauvres et les quartiers précaires des zones urbaines. Ils sont environ 125 000 ménages qui devraient bénéficier bientôt du mécanisme avec un accent particulier sur les femmes », a indiqué Sani Yaya.

A ce jour, près de 820 000 personnes en tout, parmi lesquelles 516 000 femmes, ont bénéficié de 13,3 milliards FCFA d'aides pécuniaires.

Essobiou A.

**CHRONIQUE**  
*de la Semaine*

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest  
Récépissé n°0338/05/03/08  
28 BP : 23 Lomé - Togo  
Tél: 92 40 38 43/70 35 35 97  
Société de Presse : CHRONIQUE  
DE LA SEMAINE SARL-U

**Responsable**

**Julienne Pawimondom  
BELEI-ALIZIOU**

**Directeur de la Publication**

**Daniel E. ASSOTE  
Tél. 92 40 38 43**

**Rédactrice en Chef**

Ampiaba AGHEY-LAWSON

**Rédaction**

Carole A., Daniel A., Kapo A.

Imprimerie SDR/Tirage : 2000 ex.

## Examen Périodique Universel (EPU):

# Le Togo s'en sort avec des ovations, des encouragements et des recommandations

Après 5 ans, le Togo s'est encore présenté devant le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies à Genève en Suisse le 24 janvier dernier pour son rapport national au titre du troisième cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU). La délégation a été conduite par le ministre des Droits de l'Homme, de la Formation à la Citoyenneté, des Relations avec les Institutions de la République, Porte-parole du gouvernement, M. Christian Eninam Trimua.

Après une présentation brillante par ce dernier, les pays examinateurs ont félicité le gouvernement togolais pour les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des recommandations faites lors de l'examen précédent en 2016.

Toutefois, ils ont formulé une panoplie de recommandations l'invitant à poursuivre dans la même dynamique, à revoir la législation pour promouvoir davantage les Droits de l'Homme dans tous les domaines et lutter contre les pratiques discriminatoires. Ils l'ont particulièrement encouragé à poursuivre les efforts dans le sens du renforcement de la lutte contre la pauvreté, telle qu'inscrite dans le Plan National de Développement (PND), surtout en cette période marquée par la pandémie de la COVID-19.

Le rapport présenté couvre la période de 2016-

2021 et s'articule autour de quatre points à savoir : la mise en œuvre des recommandations acceptées, celles notées et les difficultés liées à la mise en œuvre des recommandations, ainsi que les attentes et les besoins d'assistance.

Dans une déclaration liminaire, le ministre en charge des Droits de l'Homme, Porte-parole du gouvernement, M. Christian Trimua, a fait le point des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des 167 recommandations acceptées et les 28 recommandations notées sur les 195 formulées à l'endroit du Togo en 2016. Des initiatives ont été prises pour donner effet aux recommandations acceptées et renforcer la coopération avec les mécanismes onusiens des Droits de l'Homme, l'harmonisation de la ratification des instruments internationaux relatifs aux Droits de l'Homme, l'harmonisation de



Les ministres Christian Trimua à droite et Akodah Ayewouadan lors de la présentation du rapport du Togo à l'EPU

la législation avec les instruments ratifiés et l'adoption des politiques ou programmes nationaux ou sectoriels.

Selon le ministre, en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations acceptées, le Togo a, dans le cadre du renforcement de la coopération avec les mécanismes internationaux et régionaux des Droits de l'Homme, présenté plusieurs rapports relatifs aux droits civils et politiques en 2021 à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants en 2019 et à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale en novembre 2016. « (...) Qu'il s'agisse de la lutte contre la torture ou des arresta-

tions et détentions arbitraires, le gouvernement prend continuellement des mesures pratiques pour éviter des défaillances. C'est ainsi que l'inspection générale des services de sécurité a vu ses pouvoirs renforcés et effectuée des contrôles dans les locaux de garde à vue. Ses actions sont complétées entre autres par celles de la CNDH qui effectue des visites régulières et inopinées dans les lieux de privatisation de liberté », a fait savoir la délégation dans son rapport. Il a soumis en 2019, les 5e et 6e rapports périodiques sur la convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication des enfants dans les conflits armés. En matière d'acceptation des normes internationales, le Togo a ratifié plusieurs instru-

ments juridiques internationaux de promotion des droits et de protection des Droits de l'Homme des Nations Unies et d'autres conventions à l'instar de celles relatives au statut des apatrides de 1954 et à la convention des cas d'apatridie de 1961. En dehors de ces ratifications, l'Assemblée nationale togolaise a adopté en 2020, la loi autorisant la ratification du protocole à la charte africaine des Droits de l'Homme relatif à la protection des personnes âgées en 2021, celle autorisant la ratification de la convention sur le cyber sécurité et la protection des données à caractère personnel de Malabo. Pour mieux intégrer ces normes internationales en matière des Droits de l'Homme, le Togo s'est engagé dans un vaste processus de réformes constitutionnelle et législative marquée par l'adoption de plusieurs lois. Le cadre institutionnel a connu aussi plusieurs avancées en matière de gouvernance démocratique avec la mise en place et le renforcement des institutions constitutionnel-

Suite à la page 5

## 7<sup>ème</sup> édition de la revue annuelle des réformes au sein de l'UEMOA :

### «La commission félicite le gouvernement pour les réformes et les acquis importants obtenus», dixit Abdoulaye Diop

A la suite des travaux ministériels de la 7<sup>ème</sup> édition de la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets de l'UEMOA à Lomé le 25 janvier 2022, le président de la commission de l'Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA), Abdoulaye Diop, est allé remettre le document des conclusions de la revue à Mme le Premier ministre, Victoire Tomégah-Dogbé. Une occasion pour Abdoulaye Diop de féliciter de vive voix le gouvernement pour les efforts fournis et qui inscrivent le pays de Faure Gnassingbé dans les rangs des bons élèves dans l'espace de l'UEMOA.

« La revue a permis de noter que le Togo est, et reste un pays performant en matière de mise en œuvre des politiques, réformes et exécution des programmes de l'UEMOA. Cette année, nous ressortons avec un taux d'exécution qui est supérieur à 78%, ce qui est remarquable. », a déclaré Abdoulaye Diop. A en croire ce dernier, « ces résultats encourageants obtenus par le Togo témoignent de la pertinence des recommandations formulées dans le

mémoire adopté par consensus ». Il a salué le fort souci d'inclusion de la population togolaise sur le plan économique, social et financier. Un élément important selon lui, qui permet aux populations d'être les premiers bénéficiaires des réformes de l'institution Ouest-africaine.

Le Président de la commission a également salué les discussions enrichissantes avec le gouvernement togolais.

« Du point de vue des résultats de la revue, la commis-



Abdoulaye Diop remettant le document au PM Victoire Dogbé

sion félicite le gouvernement pour les réformes et les acquis importants obtenus en matière de gouvernance économique et convergence, marchés publics, lutte contre le blanchiment, surveillance multilatérale, finances publiques. », a-t-il poursuivi. Mme le Premier ministre, a saisi pour sa part cette opportunité, pour réitérer l'engagement du gouvernement pour l'intégration tout en encourageant

l'institution à des actions plus concrètes pour le bénéfice des populations.

Selon le ministre Sani Yaya, le gouvernement togolais, reste attaché à la mise en œuvre et à l'approfondissement des réformes afin d'assurer un développement équilibré de l'union en général et du Togo en particulier pour le bien-être des populations. « ces résultats obtenus confirment l'engagement

des autorités togolaises dans la mise en œuvre des programmes », a-t-il dit. Cet exercice constitue donc un vecteur essentiel pour l'approfondissement du processus d'intégration économique dans l'espace UEMOA. C'est un créneau pour les instances exécutives de l'Union d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs poursuivis par le Traité de l'UEMOA.

Notons que la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires au sein de l'UEMOA, placée sous la présidence des Premiers ministres et la tutelle des ministres en charge des Finances, faut-il le préciser a été instituée par Acte additionnel de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement (CCEG) du 24 octobre 2013.

Daniel A.

Boycott et Politique de la chaise vide :

Quand le CAR recadre l'ANC et la DMK

**Le gouvernement togolais dans le souci de maintenir la flamme du dialogue et de discussion entre les acteurs politiques du pays et surtout concrétiser la réalisation des recommandations issues de la Concertation nationale entre acteurs politiques (CNAP), a convoqué une rencontre d'échanges le vendredi 21 janvier dernier visant à mettre sur pied un cadre permanent de concertation (CPC). Si la majorité des partis politiques ont répondu favorablement à cette initiative saluée par l'opinion nationale et internationale, l'Alliance nationale pour le changement (ANC) et la Dynamique Mgr Kpodzro (DMK), malgré les conséquences désastreuses de leur politique de la chaise vide, ont décliné l'invitation du ministre Bayadowa BoukpeSSI. Face à cette situation, les disciples du feu Me Agboyibo indiquent les bonnes manières en politique à leurs compagnons de lutte qui caffouillent dans leur décision.**



Jean Kissi, Secrétaire Général du CAR

Jean-Pierre Fabre et Mme Brigitte Adjmagbo

En effet, à la première réunion du cadre permanent de concertation (CPC), une émanation de la Concertation nationale entre acteurs politiques (CNAP), l'Alliance nationale pour le changement (ANC) et la Dynamique Mgr Kpodzro (DMK) ont brillé par leur absence. Mais le Comité d'action pour le renouveau (CAR), un parti politique qui avait quitté la CNAP à ses débuts, était bien présent. Une attitude que plusieurs personnes n'ont pas comprise. Jean Kissi, qui a représenté ce parti à cette première réunion du CPC, a expliqué le

choix fait par son parti. Le secrétaire national du CAR a estimé que cette attitude est dans la ligne du CAR. « Chaque fois qu'on commence une nouvelle chose, nous venons toujours pour savoir comme on dit, de nous assurer des faits avant de nous inquiéter de la cause. C'est sur la base des faits qu'on décide. Quand on vous appelle, on va dans un premier temps pour écouter et vous avez la chance de savoir de quoi on discute, les raisons pour lesquelles vous pouvez continuer ou ne pas continuer, vous le dites pour qu'on puisse les prendre en

compte », a déclaré M. Kissi. Compte tenu de cette ligne politique, il est donc cohérent, a ajouté le responsable du CAR qu'un représentant soit envoyé pour écouter de quoi il est question et prendre la documentation qu'il faut pour aller expliquer au peuple mais aussi juger au niveau du parti si l'allure a changé ou si les choses vont dans la même direction. Le CAR dit avoir profité de sa présence pour entrer en possession de tous les documents et poser les questions qu'il faut.

« Nous avions juste eu une lettre de convocation qui n'a donné aucune précision. Mais aujourd'hui, nous avons reçu l'acte de création du CPC. C'est un arrêté. Nous avons posé la question, on nous a dit que cela aurait pu

être un décret mais compte tenu du sort qui avait été réservé aux autres CPDC, le gouvernement a été prudent en prenant un arrêté. Nous avons demandé aussi une conclusion des travaux de la CNAP », a mentionné Jean Kissi. Dans la suite logique des choses, le représentant du CAR précise que le parti va se réunir, faire ses analyses et décider de la marche à suivre. N'est-ce pas une démarche objective et pragmatique d'un parti responsables? Pendant ce temps la démarche est tout autre au niveau de l'ANC et de la DMK qui croient, en boycottant les invitations des autorités, attirer la sympathie de certains togolais ou diviser pour mieux régner. Mais hélas puisque le peuple n'est pas dupe et les

défections au sein de ces partis démontrent clairement que la politique de la chaise vide n'est pas la bonne option. Faut-il le rappeler, l'ANC a pris part aux travaux de la CNAP et n'a quitté la concertation qu'à la veille de sa fin tandis que la DMK a toujours estimé que si elle doit prendre part à des discussions politiques, l'objet des travaux devrait prendre en compte le retour au pays d'Agbéyomé Kodjo. Vivement que ces conseils du CAR apportent du renouveau au sein de ces deux partis dans leur prise de décision.

Notons que l'objet de cette 1<sup>ère</sup> réunion du CPC est de prendre connaissance de l'arrêté de création et des attributions ainsi que de l'organisation et du fonctionnement du CPC. La prochaine rencontre, selon le ministre BoukpeSSI, sera consacrée à la mise en place du bureau du CPC qui ouvrira le démarrage effectif des travaux en session.

Essobiou A.

Ostruction au niveau des postes de péage :

La SAFER encourage le système automatisé

**Dans le souci de permettre à tout usager de la route de franchir les péages sans difficultés liées à l'obstruction ou à la monnaie, le Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER) entame le passage progressif des procédés manuels en mode automatisé avec une phase pilote qui a pris en compte les péages de Davié, Vodougbe et d'Aképédo. Après observation et appréciation positives sur l'état de la mise en place du nouveau système, le gouvernement a donc permis l'ouverture des couloirs automatisés en vue de leur usage et exploitation.**



Pour emprunter les routes déjà automatisées, l'usager qui en fait option doit obligatoirement s'abonner pour obtenir à volonté une carte ou une vignette. Si la carte est à l'image d'un badge et se tient dans la main, la vignette se place sur le pare-brise du véhicule. Les deux éléments jouent un même rôle : celui de céder le passage à l'usager abonné en faisant lever la barrière. Une formule automatique plus actuelle que le paiement par espèces comme à l'accoutumée. La SAFER, pour rapprocher le système d'abonnement à tous les usagers a multiplié les lieux. Outre le www.safer.tg et la direction générale sise à Lomé dans le quartier Cacaveli, huit bureaux de la société des postes du Togo sont sollicités

pour offrir aussi le service du genre. Il s'agit des bureaux de poste d'Aného, de Baguida, de Sanguéra d'Adétikopé, de Tsévié, de Sokodé, de Kara et de Dapaong. Le coût de l'abonnement s'élève à dix mille (10000) FCFA avec cinq mille (5000) de crédit. Une fois l'abonnement effectif, l'usager qui arrive au poste de péage automatisé devra choisir, à l'aide des signalisations, la voie correspondant à son mode de paiement. Ainsi, les abonnés devront emprunter la voie disposant de la signalisation du télépéage (t) et payer par carte ou par vignette. Les autres voies sont ouvertes pour le paiement en espèces. Comment se fait le paiement par carte dans le couloir automatisé ? 1- Posez la carte sur le lecteur de la borne ; 2- La borne émet un signal so-

nore ; 3- Retirez la carte ; 4- Prenez le reçu ; 5- Attendez la levée de la barrière ; 6- Partez. La SAFER prépare ainsi les citoyens à une utilisation digitalisée des péages. Au-delà de la dimension de la fluidité au franchissement des péages, l'automatisation rend plus efficace le fonctionnement. Au plan géographique, les postes de péage déjà automatisés sont tous dans la région maritime : Davié dans la préfecture de Zio, à 30 km à la sortie Nord de Lomé sur la route nationale n°1 ; Vodougbe dans la préfecture des Lacs, à 45 km à la sortie Est de Lomé sur la RN2 et celui d'Aképédo (préfecture de l'Avé), à 27 km de la capi-

tale sur le grand contournement. La SAFER dont la mission principale est de mobiliser les ressources nécessaires pour financer les travaux d'entretien routier multiplie quotidiennement les efforts au profit de tous les usagers de la route. Les travaux de l'entretien routier ont un coût. C'est dans cette logique que les premiers responsables de cette entité ne cessent d'attirer l'attention sur les impacts très néfastes de la surcharge qui entraîne une dégradation précoce de l'ensemble du réseau routier. Vite la route se dégrade, plus l'Etat met les moyen et cela, en défaveur des autres secteurs qu'ils soient prioritaires ou non. Pour améliorer les

recettes, la société en charge du bon état de la route a davantage installé les postes de péage de par le pays. Mis à part les anciens postes de péages tels que ceux de Davié, Sotouboua, Aného et Sanguéra, on peut citer ceux d'Aképédo, de Kpélé Adeta, d'Evou Apégamé, d'Aledjo, de Défalé, de Tabligbo, de Ponio et de Tohou en cours d'ouverture. En rappel, la SAFER est membre de l'Association des Fonds d'Entretien Routier Africain (AFERA) et de son Groupe Focal de l'Afrique de l'Ouest (GFAO). Ces associations ont pour objectif l'échange sur les pratiques de financement de l'entretien routier et le fonctionnement des fonds mobilisés. Ces échanges permettent à chaque Etat d'améliorer la gestion des problématiques liées au réseau routier. Pour emprunter les couloirs automatisés des Péages, les abonnements sont disponibles à la direction de la SAFER, sur le www.safer.tg et dans 08 bureaux de la société des postes du Togo.

La Rédaction

# Arimiyao TCHAGNAO : « La liberté de presse existe bel et bien dans notre pays... »

*La question occupe depuis quelques jours, le devant des débats. La liberté de presse est-elle en souffrance au Togo, surtout au cours de ces derniers 12 mois ? Des professionnels des médias ont récemment soulevé le débat et exigé la révision de certains articles du nouveau Code de la Presse et de la communication qui, pour eux, sont attentatoires au libre exercice du métier de la presse au Togo. Qu'en pensent le Conseil national des patrons de presse (CONAPP) et son patron, Arimiyao TCHAGNAO ? Dans une interview accordée à l'Agence de presse AfreePress, le président du CONAPP estime que le Togo est un pays où la liberté de presse et d'expression est garantie. Le pays selon lui, compte parmi les rares nations au monde où le délit de presse est dépenalisé. « La loi qui nous régit actuellement vise avant tout à nous amener à plus de rigueur dans le traitement des informations avant leur publication. Ce qu'il y a d'intéressant concernant cette mesure, c'est le fait qu'elle n'interdit pas au journaliste d'utiliser les réseaux sociaux de façon systématique. En revanche, elle le rappelle à plus de professionnalisme quand il veut passer par ces canaux en lui disant oui vous pouvez oser mais soyez sûr de ce que vous avancez », a-t-il laissé entendre. Lisez plutô.*

**AfreePress : Bonjour M. Arimiyao TCHAGNAO. Vous êtes le président du Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP), vous avez sorti un communiqué la semaine dernière dans lequel vous affirmiez qu'il était nécessaire de revoir certains articles du Code de la presse et de la communication en vigueur au Togo. Qu'est-ce qui peut motiver un tel souhait sachant que ce code est entré en vigueur il y a seulement quelques temps ?**

Arimiyao TCHAGNAO : Merci pour l'opportunité que vous m'offrez de parler de cette question qui tient à cœur les professionnels des médias de notre pays en ce moment et qui, également, intéresse l'opinion.

Avant de répondre à votre question, permettez-moi avant tout de relever que le Togo compte parmi les rares nations où le délit de presse est dépenalisé. Cet acquis est une réalité que le journaliste togolais vit depuis 2004.

Depuis lors, aucune autre disposition n'a contredit ce principe sacrosaint qui classe notre pays parmi les références du monde dans ce domaine.

Je voudrais aussi faire remarquer que le Togo reste à ce jour, ce pays dans lequel, le journaliste se sent libre dans l'exercice de ses fonctions. Vous conviendrez avec moi que les micros des radios ainsi que les caméras des télévisions sont bien ouverts à ceux d'entre nous qui souhaitons participer à des émissions. Au cours de ces émissions, nous disons tout sans tabou.

Lequel d'entre nous a été inquiété au sortir d'une émission animée sur une radio traditionnelle ? De même, il faut faire remarquer que c'est en toute liberté que nous exerçons sur les supports de Presse papier et sur les sites légalement déclarés sans en être inquiétés.

Maintenant en ce qui concerne nos motivations à demander une révision de certains articles du code, la prin-



Tchagnao Arimiyao, Président du CONAPP

cipale motivation porte avant tout sur l'arrestation et l'emprisonnement récents de deux de nos confrères. Des confrères qui ont animé une émission sur un canal qui n'est pas pris en compte dans notre code comme étant un média.

Quoique cela a des répercussions sur nous, c'est en réalité ce que dit la loi qui nous régit actuellement et nul n'est censé ignorer celle-ci. Au fond, cette mesure vise avant tout à nous amener à plus de rigueur dans le traitement des informations avant leur publication. Ce qu'il y a d'intéressant concernant cette mesure, c'est le fait qu'elle n'interdit pas au journaliste d'utiliser les réseaux sociaux de façon systématique. En revanche, elle le rappelle à plus de professionnalisme quand il veut passer par ces canaux en lui disant oui vous pouvez oser mais soyez sûr de ce que vous avancez.

Aucun journaliste en réalité ne serait inquiet s'il utilise un réseau social à bon escient, en ce sens qu'il ne diffame personne et dit ou écrit des faits exacts et vérifiables.

A la suite de ce mauvais temps pour les amis et donc pour nous tous, le débat sur la question de la révision de ces articles semble dominer la toile et nous, en tant que Patron des Patrons, nous ne saurions nous taire.

Notre sortie n'avait pas forcé-

ment pour but d'imposer une réforme ou un toilettage du nouveau code qui nous régit mais, de veiller à introduire dans ce code, des dispositions qui renforcent la pédagogie recherchée afin de mettre tout le monde à l'abri des surprises désagréables.

Certes, nous avons un code consensuel du fait que tous les acteurs avaient dans le temps, eu un plateau pour dire avec toute la rigueur et en toute responsabilité, ce qui va bien et ce qu'il ne fallait pas tolérer. Mais la mauvaise foi ou la négligence à pris le dessus. Nous avons laissé avancer sans rien dire. Nous avons laissé faire. Nous sommes alors complices de bout en bout. On me dira que nous avons fait des amendements qui n'ont pas été pris en compte mais nous n'avons pas réagi en ce temps comme nous sommes en train de le faire aujourd'hui.

Nous sommes complices, nous ne pouvons pas clamer une innocence aujourd'hui. C'est pour cela que nous sommes d'accord qu'on demande une relecture du code mais pas en radicalisant nos positions. Dans tous les secteurs, les acteurs peuvent à un moment donné souhaiter, au regard des faits et des réalités de terrain, revoir les textes qui régissent leur fonction et c'est normal. Mais on le fait en y associant tous les partenaires. Dès l'instant que ce code a été élaboré de façon consensuelle avec le concours de tous les acteurs, nous ne saurons nous dissocier de ceux-ci pour provoquer une quelconque réforme. Cela doit relever à nouveau d'un consensus et c'est ce que nous avons souhaité à travers notre communiqué. La recherche de ce consensus va forcément créer un débat où chacun aura à clarifier ses positions pour le bien de tous. AfreePress : Dites nous clairement monsieur le président, si vous pensez qu'il y a dans notre pays une véritable liberté de presse. Beaucoup de personnes estiment que les libertés sont bâillon-

nées au Togo avec le nouveau code. Arimiyao TCHAGNAO : Je crois qu'il faut que chacun fasse l'effort d'être objectif dans ce qu'il avance. Nous sommes au Togo, nous vivons des réalités que nous n'avons pas le droit de torpiller ni de nier malhonnêtement. Pointez-vous un matin à un point de vente des journaux, lisez les titres.

Achetez quelques journaux qui retiennent votre attention, lisez-les et vous vous ferez l'opinion juste qui convient. Vous comprendrez de vous-mêmes s'il y a liberté de presse ou non au Togo. Si cela ne vous suffit pas, écoutez les différentes émissions à la radio, à la télé ou sur des Web tv, cela vous édifiera davantage sur cette liberté de presse au Togo. Pour le reste, comment comprendre que pour à peine 7 millions d'habitants, le Togo puisse compter plus de 400 titres de presse écrites, plus de 30 sites réglementaires, une soixantaine de radios et 12 télévisions avec une Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication qui continue de donner régulièrement des récépissés ?

La liberté de presse existe belle et bien dans notre pays. Il nous faut savoir exploiter cette dernière et nous nous en sortirons mieux.

**Un conseil aux confrères ? Arimiyao TCHAGNAO : Je voudrais passer par votre tribune pour féliciter les journalistes togolais qui font du bon travail, malgré les conditions tout à fait difficiles. Je voudrais ensuite nous encourager et nous appeler à faire davantage preuve de professionnalisme dans nos différentes productions. Nous devons nous imposer cette rigueur qui nous amènera à nous remettre en cause à chaque fois que nous voulons travailler.**

Enfin, je reste persuadé que c'est ensemble avec tous les partenaires, que nous parviendrons à nous réaliser et à réussir les défis qui sont devant nous.

J'exhorte donc les uns et les autres à la rigueur professionnelle qui nous confère le respect dont nous avons besoin dans l'exercice de notre métier parfaitement noble et même sacré dans une démocratie.

Source : afreepress

## Examen Périodique Universel (EPU): Le Togo s'en sort avec des ovations, des encouragements et des recommandations

Suite de la page 3  
les.

Ensuite, il est allé en détail des initiatives de renforcement du leadership féminin et les droits des détenus. Ce volet a beaucoup épâté les pays examinateurs pour les efforts enregistrés par le Togo ces cinq (05) dernières années.

Globalement, le pays

du président Faure Gnassingbé s'en sort avec des ovations et des encouragements. Des recommandations ont été formulées au pays dans plusieurs domaines.

En matière de démocratie et d'Etat de droit, le Togo a été invité entre autres à revoir sa législation en vue de garantir le droit à la liberté

d'expression, et de la presse, à garantir les droits de réunion pacifiques en modifiant les lois qui limitent ce droit et améliorer les conditions de détention carcérale.

Carole AGHEY

## Diplomatie : Le Togo et l'Iran main dans la main pour le bonheur de leurs populations

*Le Togo dans le souci de diversifier ses relations internationales, est à pied d'œuvre afin de renforcer son partenariat et sa diplomatie avec l'Iran. C'est dans cette optique que le chef de la diplomatie togolaise a effectué une visite de travail de quatre jours à Téhéran du 23 au 26 janvier 2021. Reçu par le président iranien, Ebrahim Raïssi en présence de son chef de la diplomatie, Hossein Amir-Abdollahian, les deux parties ont mûri des réflexions concernant la coopération bilatérale, la situation politique en Afrique de l'Ouest et les inquiétudes relatives à la lutte contre le terrorisme. Après sa sortie de l'audience, le ministre Robert Dussey a souligné que le Togo souhaite établir des relations étendues et globales avec l'Iran. « J'ai été honoré par l'audience accordée par le Président de la République Islamique d'Iran, M. Ebrahim Raïssi. Au nom du Président Faure Gnassingbé, je lui ai transmis les salutations du peuple togolais », a posté le chef de la diplomatie togolaise.*

### COMMUNIQUE DE PRESSE RELATIF A LA VISITE DE TRAVAIL DE SON EXCELLENCE PROF. ROBERT DUSSEY A TEHERAN DU 23 AU 26 JANVIER 2022

Dans le cadre du renforcement des relations d'amitié et de coopération qui existent entre la République Togolaise et la République Islamique d'Iran, et à l'invitation de son homologue iranien, S.E. Dr.

Hossein AMIRABDOLLAHIYAN, ministre des affaires étrangères d'Iran, SE Prof. Robert DUSSEY, ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togois de l'extérieur a effectué une visite de travail à Téhéran du 23 au 26 janvier 2022. Au cours de cette visite qui marque la volonté des Chefs d'Etats S.E.M. Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise et S.E.M. Ebrahim RAÏSSI, Président de la République Islamique d'Iran, d'approfondir, de diversifier davantage et d'actualiser leur coopération en vue de mieux l'adapter aux besoins réels de leurs deux pays, Prof. Robert DUSSEY a été reçu en audience par le Président de la République Islamique d'Iran.

Il a également eu une séance de travail avec son homologue iranien S.E. Dr. Hossein AMIRABDOLLAHIYAN. Au cours des travaux marqués par une atmosphère empreinte de cordialité et d'ouverture, les deux parties ont abordé des questions liées aussi bien à leur coopération dans les domaines de l'énergie, de la santé, des mines, de l'agriculture, des infrastructures et des investissements, qu'au contexte international.

Dans le domaine de la santé, les deux parties se sont engagées à échanger leurs expériences dans le cadre de programmes de formation et d'échanges professionnels. Elles entendent également approfondir les discussions au niveau technique en vue d'établir un partenariat dans le domaine pharmaceutique.



Robert Dussey et Hossein Amir-Abdollahian mardi à Téhéran

A ce sujet, elles ont évoqué la possibilité d'installation d'usines pharmaceutiques iraniennes au Togo, dans le cadre de la Plateforme Industrielle d'Adécopé.

Concernant le secteur des énergies, l'Iran s'est engagé à appuyer le Togo dans la mise en œuvre de sa stratégie d'électrification qui vise un taux de couverture électrique de l'ensemble du territoire national de 100% à l'horizon 2050. Des discussions techniques permettront de préciser les détails de cet appui. Abordant le domaine de l'agriculture, le Ministres DUSSEY a rappelé les discussions menées par les deux parties au cours des travaux de leur commission mixte de coopération concernant le besoin d'appui du Togo dans le cadre de l'irrigation. Il a proposé que ce projet de coopération soit relancé et que les deux parties œuvrent activement à sa concrétisation. La partie iranienne a accueilli favorablement cette proposition et a invité la partie togolaise à lui soumettre des projets concrets dans ce sens. S'agissant du domaine des infrastructures, les deux ministres ont évoqué avec satisfaction la construction par l'Iran du bloc administratif de l'université de Kara en 2007 et se sont engagées à redynamiser leur coopération dans ce domaine. Dans le domaine des investissements, le ministre

DUSSEY a mis un accent particulier sur la promotion des investissements privés iraniens au Togo. A cet effet il a présenté la feuille de route gouvernementale 2020-2025 et les opportunités d'investissements et de partenariats qu'elle offre. Il a également fourni des informations utiles sur la Plateforme Industrielle d'Adécopé qui est déjà opérationnelle et qui constitue également une opportunité d'investissement au Togo. A ce sujet, les deux parties se sont exhortées à appuyer leurs secteurs privés en vue de l'établissement de partenariats et de la mise sur pieds de projets conjoints. Des rencontres d'affaires et des échanges de visites seront organisés dans ce cadre. Des accords de coopération spécifiques seront également signés en vue de promouvoir le flux des investissements entre les deux pays. Sur le plan international, constatant leur convergence de vues sur l'importance de la paix et de la sécurité pour le développement des pays, les deux parties se sont mutuellement félicitées pour l'engagement respectif du Togo et de l'Iran dans la recherche de réponses efficaces au terrorisme et à l'extrémisme violent dans leurs régions respectives. A cet égard, les deux ministres ont évoqué avec préoccupation,

Suite à la page 7

## Astuces

### Les vertus médicinales de la noix de cola

**Le Cola : à l'origine du célèbre soda américain**

Le kolatier (Cola spp.) appartient à la famille des Sterculiacées. Le genre Cola compte plus de 100 espèces d'arbres tropicaux, essentiellement en Afrique où le climat leur convient. Sur le plan orthographique, cola et kola sont admis tout comme colatier et kolatier. L'espèce Cola nitida est la plus prisée des colatiers d'Afrique de l'Ouest tropicale pour ses vertus stimulantes mais d'autres ont des atouts du même ordre.

La noix de cola, stimulante Cola nitida, kolatier ou colatier est donc l'arbre de l'Ouest et du Centre de l'Afrique sur lequel poussent les noix de cola tant prisées pour leurs propriétés thérapeutiques. De taille moyenne (10 à 20m), ce bel arbre tropical, cultivé couramment également aujourd'hui au Brésil, aux Antilles, au Sri Lanka, en Indonésie ou en Jamaïque où il s'est naturalisé, porte de grandes feuilles coriaces, mates, alternes, entières, ovales et acuminées. Les petites fleurs réunies en grappes unisexuées sont blanc crème : elles donneront de gros fruits pouvant atteindre 2kg, formés de plusieurs follicules réunis en étoile, contenant chacun 5 ou 6 graines, dites noix de cola, de couleur blanc jaunâtre à rouge rosé, de la taille d'un œuf de pigeon ou d'une châtaigne. Les noix peuvent se conserver plusieurs mois en séchant, après que leur tégument leur ait été retiré. Ce sont les noix de cola qui sont utilisées pour leurs propriétés toniques. Ces noix de cola renferment de la caféine (+/- 2,5%), de la théobromine, des tanins et des polyphénols. Les noix de Cola nitida ont la plus forte teneur en caféine, celles de Cola acuminata et Cola verticillata ont une teneur un peu moindre.

**Les vertus médicinales de la noix de cola**

Depuis des millénaires, les populations d'Afrique mâchent la noix de cola pour combattre la fatigue, apaiser la faim et la soif. Elles ont toujours servi de dopant naturel. Ce sont donc leurs vertus toniques, excitantes et reconstituantes qui ont fait la renommée de la noix de cola en phytothérapie.

C'est sur ces atouts également que le créateur du célèbre soda américain a joué lorsqu'il a créé le «French Wine Coca», puisqu'il s'agissait d'une boisson alcoolisée



à base de feuilles de coca (Erythroxylum coca), de noix de kola (Cola nitida) et de damiana (Turnera diffusa). Aujourd'hui, le soda ne contient plus aucun de ces végétaux, mais uniquement des arômes artificiels, des colorants, du sucre, de l'eau gazéifiée.

soda Coca-cola à base de noix de cola à l'origine

La noix de cola reste un stimulant qui apporte une légère excitation cérébrale et musculaire, empêchant de sentir les effets de la fatigue. Elle calme les maux de tête et les migraines et se révèle être un puissant astringent et un diurétique. La noix de cola se trouve parfois dans les épicereries exotiques. Sinon, ce sont des produits à base de noix de cola qui s'achètent en pharmacie, en herboristerie ou en magasins nature. Elle se présente et s'utilise de différentes façons : en vin de cola : 60g de cola concassée finement à faire macérer 10 jours dans 1 litre de vin de liqueur en remuant quotidiennement ; filtrer et boire un petit verre à liqueur le matin, en décoction : 4g de noix séchée / 50 cl (1 tasse le matin), à faire bouillir 10 mn, et laisser infuser autant de temps, en extraits fluides, en gélules, ou teinture-mère, selon les indications du pharmacien.

Attention à la toxicité de la noix de cola notamment pour les personnes souffrant d'affections cardiaques. Par ailleurs, les insomniaques devront être vigilants et ne consommer la noix de cola que le matin.

Contrairement au mythe qui a longtemps perduré, la noix de cola n'est pas aphrodisiaque.

L'utilisation des plantes pour se soigner doit se faire en demandant préalablement conseil à un médecin, pharmacien ou herboriste. Les femmes enceintes, les personnes atteintes de maladies chroniques et graves ou prenant des médicaments, doivent consulter un médecin avant de faire de l'automédication pouvant entraîner des effets indésirables, notamment des interactions médicamenteuses.

Bioalaune.com

## CAN Cameroun 2022:

# Extraordinaire match des Comores

Le Cameroun, bien aidé par tous les paramètres, se qualifie pour les quarts de finale de sa Coupe d'Afrique des Nations (CAN) Total Énergie 2021. Les Lions Indomptables, sans briller, sont venus à bout d'une vaillante équipe des Coelacanthes, 2-1. Vincent Aboubacar, buteur pour la sixième fois de ce tournoi, et Karl Toko-Ekambi, ont offert la qualification au Cameroun.

Ce match restera sans nul doute, le plus longtemps dans les esprits des amoureux du ballon rond. Décimés par le Covid-19 dont deux gardiens de but, les Coelacanthes ont fait rêver, jusqu'au bout, tout le peuple comorien. Même si l'aventure de cette CAN devrait s'arrêter là, ils n'ont pas été ridicules pour une première.

Héroïques sur l'ensemble du match, ils ont péché pour n'avoir pas cru en leur force, ce collectif, cette solidarité qui leur a permis de se hisser à ce stade de la compétition. Avec un joueur de champ qui a pris les gants de gardien de but pour la circonstance, beaucoup prédisaient une fessée pour les Comores. Au contraire, C. Alhadhur mué en gardien de but, a même défié les attaquants camerounais, avec des arrêts spectaculaires. A la fin du temps réglementaire, c'est juste un 2-1 en faveur du Cameroun (au complet), et ceci, malgré l'expulsion prématuré du capitaine des Comores, Nadjim Abdou, pour une grosse faute sur Ngamale, dès la 7e minute.

**Le défenseur-gardien des Comores, le grand héros du soir**



Shaker Alhadhur, le héros du match

Après avoir longtemps buté sur une belle organisation défensive des Comores, Toko-Ekambi d'une frappe croisée, ouvre le score à la 29e. Vincent Aboubacar (77e) corse l'addition pour les Lions. Les Comores vont réussir tout de même à faire douter les Camerounais jusqu'au bout, avec la réduction du score sur un boulet de canon de Youssef M'Changama à la 81e minute

de jeu sur coup franc. Le Cameroun doit sa qualification à André Onana qui a réalisé des arrêts décisifs.

Sans gloire, les Lions « incapables » se qualifient ainsi pour les quarts. Ils joueront la Gambie victorieuse, peu avant, de la Guinée sur la plus petite des marques. Les valeureux Comoriens sortent de cette compétition, la tête haute, avec leur héros C. Alhadhur, le défenseur droit devenu gardien de but durant plus de 90 minutes.

Il est reconnu que les Comores ont livré une prestation extraordinaire le lundi 24 janvier au soir, et ce, malgré leurs difficultés, affirment les observateurs. Et ce n'est pas Youness Zerdouk, le sélectionneur adjoint, qui pense le contraire. A travers ses propos recueillis par la journaliste, Dounia MESLI, l'entraîneur des Coelacanthes est revenu sur l'exploit de son équipe durant la compétition. Il faut savoir que c'est une nation qui est jeune et aussi c'est la première fois qu'on se qualifie pour une CAN. Ce

soir, il nous manquait des joueurs, un gardien et en plus on a été réduit à 10. Mais en dépit de ces difficultés que nous avons eues, l'objectif était de montrer aux gens que nous avons envie de jouer ensemble, de former une équipe. Et c'est ce que nous avons fait.

**Les Comores ont réalisé un beau match aujourd'hui. Quelle appréciation en faites-vous ?**

On a compris qu'avec la concurrence, on avait rien à envier aux autres. On a compris que tant qu'on sera là les uns pour les autres, on peut arriver à faire de grandes choses.

**Quels sont vos sentiments après cette participation des Comores à la CAN 2021 ?**

Nous avons vécu un rêve durant cette Coupe d'Afrique des nations. Pour une première participation de notre équipe, une formation jeune, je pense que nous avons gagné en maturité et ce n'est pour nous que bénéfique pour les prochaines échéances. Nous sommes satisfaits de notre rendement. Nous avons montré nos valeurs et notre jeu. Notons que suite à une bousculade à l'issue de cette rencontre, 8 morts et des dizaines de blessés dans le rang des supporters camerounais ont été malheureusement enregistrés..

## Trafic d'espèces protégées :

# Trois trafiquants de 41 perroquets gris à queue rouge condamnés



Trois trafiquants de quarante-un perroquets gris à queue rouge, espèce entièrement protégée, ont été condamnés le 17 janvier 2022, par le tribunal de Première Instance de Lomé, pour flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale d'espèce faunique en voie d'extinction.

Sur les trois trafiquants de perroquets gris à queue rouge reconnus coupables des faits à eux reprochés, NENGI Boro Innocent Denis a été condamné à vingt-quatre mois d'emprisonnement ferme avec un millions de francs CFA d'amende dont cinq cent mille francs de sursis.

KPADE Yao et BARRIGAH Théodos ont été condamnés chacun à douze mois d'emprisonnement avec six mois de sursis et à payer chacun une amende d'un million de francs dont cinq cent mille francs de sursis.

Une décision obtenue grâce

au soutien du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo, projet spécialisé dans la lutte contre le trafic international d'espèces sauvages protégées.

Au Togo, le perroquet gris est très rare. Mais le pays constitue un pôle de transit et de commercialisation illicite de l'espèce. Pourtant, le nouveau code pénal dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore. L'article 761 de ce code dispose : « La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposi-

tion du présent code ».

Et, l'article 796 de ce même code exprime : « Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter les animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines »

Cette sanction démontre une vraie prise de conscience de la gravité des faits par le tribunal de première instance de Lomé. Le perroquet gris à queue rouge qui peut imiter une grande variété de sons qu'il entend se retrouve en Afrique équatoriale, notamment au Cameroun, au Nigéria, au Ghana, au Congo, au Gabon, en Angola, au Kenya, en Ouganda et en Côte d'Ivoire. Et, il a été inscrit sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en raison de la chute drastique de sa population. Ainsi, le commerce de cette espèce est donc interdit par la CITES.

Rappelons que l'opération d'arrestation a été menée par les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB) et le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo. (EAGLE-Togo)

## Diplomatie :

# Le Togo et l'Iran main dans la main pour le bonheur de leur population

Suite de la page 6

la persistance et l'expansion du terrorisme, de l'extrémisme violent et des actes de piraterie maritime en Afrique de l'Ouest et se sont engagés à conjuguer leurs efforts dans le cadre des initiatives de la CEDEAO et des Nations Unies pour endiguer ces fléaux. Enfin, sur le plan multilatéral, les deux parties entendent maintenir des consultations permanentes afin de coordonner leurs positions sur les questions d'intérêt commun et d'accorder des soutiens réciproques à leurs candidatures à des pos-

tes au sein des organisations internationales. A la fin de la visite, S.E. Prof. Robert DUSSEY a invité S.E. Dr. Hossein AMIRABDOLLAHIAN à effectuer une visite au Togo afin d'approfondir davantage les échanges et de lancer les chantiers de la coopération évoqués à Téhéran. Le ministre iranien s'est dit très heureux de l'opportunité d'effectuer cette visite dont la date sera convenue par voie diplomatique.

Fait à Téhéran, le 26 janvier 2022

**779,8 milliards de FCFA mobilisés en 2021**  
grâce à vous. L'OTR vous remercie pour  
votre contribution

Evolution des recettes de 2020 à 2021



**779,8 milliards mobilisés en 2021 soit une hausse de 19% par rapport à 2020**

**Ensemble faisons avancer notre pays et contribuons à l'équilibre social**



**La SAFER**

La Société autonome de financement de l'entretien routier, SAFER, un fonds d'entretien routier de dernière génération, est une initiative de gouvernement togolais, préséautée par dérogation sans cesse croissante du patrimoine routier national.  
Créée par décret N° 2012-013/PR du 26 mars 2012, la SAFER est un établissement public, doté d'une personnalité juridique, d'une autonomie financière et administrative.  
Elle dispose de plusieurs instances dirigeantes, à savoir un conseil de surveillance, qui est l'organe suprême composé des ministères dont les charges concernent notamment les infrastructures routières : les Finances ; les Transports ; les Pôles ruraux et ISRAHOMES. Elle sera dotée d'un conseil d'administration constitué de trois représentants du gouvernement, de deux représentants du secteur privé et de deux représentants des usagers de la route. La SAFER est également dotée d'une direction, responsable du budget de la société et

responsable de sa gestion devant le conseil d'administration.  
Elle se fait représenter sur toute l'étendue du territoire par des postes de péages, entre autres, sur la route nationale N°1 à Cossavelli et le poste de péage de Dédédé, qui se chargent de la collecte des fonds affectés des routes, ainsi que d'autres en cas de construction. Elle se fait aussi identifier sur le terrain par des services d'entretien routier, chargés du balayage des routes et du curage des caniveaux.  
SAFER est également un client de « Co Africa Online », qui lui offre ses services en termes de communications, donnant ainsi des renseignements à toute personne morale ou non de l'ensemble du territoire SAFER.  
La SAFER est membre de l'Association des fonds d'entretien routier africain (AFERA) et fait partie de ce titre, du Groupe fiscal d'Afrique de l'ouest (GFAO), un dédoublement sous régional de la même organisation.

-  **ENTRETIEN ROUTIER**
-  **GESTION DES POSTES DE PEAGES**
-  **APPUI A CERTAINS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

Route nationale n°1 (Agoè Cossavelli) Lomé-Togo BP:8646 Tél: +228 22 51 88 55

**LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS**  
**RESPECTEZ LES MESURES BARRIÈRES**